



COMMUNE DE BONNE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Identification de la collectivité locale :

Commune de Bonne – 479 Vi de Chenaz – 74380 BONNE.

Objet de l'enquête publique :

L'enquête publique porte sur le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bonne, dont les objectifs sont :

- Répondre aux impératifs de développement durable ;
- Répondre aux principes édictés par les nouvelles législations et réglementations en matière d'urbanisme ;
- Répondre aux exigences de la loi ALUR (accès au logement et un urbanisme rénové) et ENE (engagement national pour l'environnement), sachant que cette dernière impose la grenellisation des PLU ;
- Maîtriser la croissance et l'urbanisation ;
- Maintenir et développer l'emploi ;
- Préserver et valoriser le cadre de vie.

Par arrêté n°2018-138 du 14/08/2016, M. Yves Cheminal, Maire de Bonne, a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), du 03/09/2018 au 06/10/2018.

Afin de permettre une meilleure information et participation du public, une prolongation de l'enquête, pour une durée de 15 jours supplémentaires, a été prise par l'arrêté n°2018-142 du 03/09/2018 de M. Yves CHEMINAL, Maire de Bonne. La clôture de l'enquête publique aura donc lieu le lundi 22/10/2018 à 12h00.

Désignation commissaire enquêteur : à cet effet, Madame Claire RATOUIS, ingénieure environnement, a été désignée comme commissaire enquêteur par le Président du tribunal Administratif de Grenoble.

Caractéristiques principales de l'enquête publique

L'enquête publique se déroulera à la mairie de BONNE, 479 Vi de Chenaz – 74380 BONNE, du lundi 03/09/2018 à 09h00 au lundi 22/10/2018 à 12h00, aux jours et heures habituels d'ouverture au public (hors fermeture exceptionnelle et jours fériés).

Mme le commissaire enquêteur recevra en mairie de Bonne les :

- Lundi 03 septembre 2018 de 14h00 à 17h00 ;
- Mercredi 12 septembre 2018 de 9h00 à 12h00 ;
- Jeudi 20 septembre 2018 de 18h00 à 21h00 ;
- Samedi 06 octobre 2018 de 9h00 à 12h00 ;
- Lundi 22 octobre 2018 de 9h00 à 12h00.

Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier, comprenant l'évaluation environnementale du PLU, ainsi que le registre d'enquête seront déposés en mairie de Bonne et mis à disposition du public, aux jours et aux heures habituels d'ouverture (sauf jours fériés) aux fins de consultations et d'observations :

- Lundi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 ;
- Mardi : 14h00 à 17h00 ;
- Mercredi : 9h00 à 12h00 ;
- Jeudi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00 ;
- Vendredi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 16h00.

Conformément aux dispositions de l'article L.123-10 du code de l'environnement, pour permettre la consultation dématérialisée du dossier d'enquête publique, un poste informatique sera mis à disposition du public à la mairie de Bonne durant les heures d'ouverture. Les pièces du dossier seront également consultables sur le site internet de la commune <https://www.registre-dematerialise.fr/695#>

Les observations, propositions et contre-propositions pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie, mais également être envoyées :

- Par courrier, jusqu'au lundi 22/10/2018 (cachet de la poste faisant foi) au siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante : mairie de Bonne – 479 Vi de Chenaz – 74380 Bonne, avec la mention [NE PAS OUVRIR] ;
- Par voie électronique jusqu'au lundi 22 octobre 2018 à 12h00, à l'adresse suivante : enquete-publique-695@registre-dematerialise.fr

Les observations émises par courriel seront consultables et accessibles sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/695#>. Toute information relative à l'enquête publique pourra être demandée en mairie. Toutes observations du public seront également consultables et communiquées aux frais de la personne qui en fait la demande, pendant la durée de l'enquête. A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en mairie de Bonne, aux jours et aux heures habituels d'ouverture au public.

Fin de l'enquête publique

A l'expiration du délai de l'enquête publique, le registre d'enquête sera clôturé par la commissaire enquêteur et mis à sa disposition.

La commissaire disposera d'un mois, à compter de la clôture de l'enquête publique, pour transmettre le dossier d'enquête comprenant son rapport relatant le déroulement de l'enquête publique, ainsi que les observations recueillies, et ses conclusions motivées.

Le rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêteur seront, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique soit jusqu'au 22/10/2019 inclus, tenus à la disposition du public qui pourra les consulter en mairie de Bonne (479 Vi de Chenaz – 74380 BONNE), aux horaires d'ouverture au public, ainsi qu'à la Préfecture de la Haute-Savoie, dans les conditions prévues à l'article R. 123-21 du Code de l'Environnement. Ces documents pourront être communiqués par voie postale sur demande écrite auprès de la commune de Bonne. Ils seront également disponibles sur le site internet « www.mairie-bonne.fr/mairie/ » pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique soit jusqu'au 22/10/2019 inclus.

Au terme de l'enquête publique, le projet de PLU de Bonne, le cas échéant modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête, sera proposé pour approbation au conseil municipal de la commune de Bonne.

Le Maire de Bonne,
Yves CHEMINAL